

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

CLAUSES ET CONDITIONS auxquelles sera adjugée à l'audience des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de Nîmes, siégeant au Palais de justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur, et en un lot.

Au jour et heure qui seront ultérieurement fixés, la vente sur saisie immobilière portant sur :

Désignation de l'immeuble

Sur le territoire de la commune de BOURDIC.

Les biens et droits immobiliers suivants :

Une maison à usage d'habitation située sur la commune de BOURDIC (30190) Lieudit Le Gaz, cadastré section AB N°214 LD pour 12ares44ca.

La parcelle provient :

La parcelle cadastrée section AB n°214 provient de la division de la parcelle cadastrée section AB n°13 pour une contenance de 54ares15ca en 4 nouvelles parcelles :

- la parcelle cadastrée même section n°214, qui a fait l'objet de la vente
- et les parcelles cadastrées même section n°213 de 12 à 28ca, n°215 de 27 à 41ca, et n°216 de 01 à 73ca restants la propriété de Madame CHALLIER Annie Aimée et de Madame CHALLIER

Hélène Louisa Ainsi qu'il résulte d'un document d'arpentage établi par la SCP DANIS ET REPELLIN, géomètres experts à UZES en date du 25 novembre 2008 sous n°196E.

Lors de la réalisation de la vente, les époux PIANELLI ont déclaré destiner le terrain à la construction d'un immeuble à usage d'habitation. Le terrain a fait l'objet d'un bornage établi par la SCP DANIS ET REPELLIN.

Surface habitable : 130.29 M2

Condition d'occupation :

La maison est actuellement occupée par des locataires qui présentent un document intitulé « état des lieux »
Il est indiqué la date d'entrée : 1er septembre 2018.
Il s'agit de leur habitation principale.
Le loyer est de 700 euros par mois.

références : 106504/SIG/NL 02.07.2020

Sur la mise à prix de 54 600€

Saisie à l'encontre de :

Madame PIANELLI Estelle Ginette née COMBAZ

Née le 20 octobre 1977 à Marseille demeurant lieudit Nolhac
43810 SAINT PIERRE DU CHAMP

Monsieur PIANELLI Christophe René

Né le 30 octobre 1977 à Nîmes demeurant lieudit Nolhac 43810
SAINT PIERRE DU CHAMP

Aux requête, poursuites et diligences de :

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 124 821 620 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro B 379 502 644 dont le siège social est situé 26-28 Rue de Madrid à PARIS (75384) cedex 08, agissant poursuites et diligences de son Président du conseil d'administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Venant aux droits, suite à absorption de sa Société fille, le Crédit Immobilier de France Méditerranée

Venant aux droits suite à la fusion par absorption du Crédit Immobilier de France Méditerranée par le Crédit Immobilier de France Sud, la dissolution de ladite société, et la nouvelle dénomination commune : Crédit Immobilier de France Méditerranée en date du 15 décembre 2009.

Ayant pour avocat, Maître Christine BANULS membre de la SELARL GUALBERT RECHE BANULS, membre de la **AARPI XLI**

AVOCATS, avocats au Barreau de Nîmes, demeurant 41 rue Roussy – BP 80026 – 30000 Nîmes – laquelle est constituée à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilières et leurs suites.

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES :

EN VERTU :

D'Une grosse notariée dûment revêtue de la formule exécutoire établie en date du 14 avril 2009 par Maître JEAN-PAUL ARNAUD, notaire membre de la société Civile Professionnelle dénommée "Jean-Paul ARNAUD, Delphine MARCUCCI-DELAROCHE et Valeria DIONISIO, notaires associés", titulaire d'un office notarial à Saint Chaptès (30190) 8 rue Jean Rieu.

Le poursuivant susnommé et domicilié à fait signifier commandement de payer valant saisie immobilière, par acte de la SELARL HUIS 43 à LE PUY EN VELAY en date du 14.02.2020

.

A

Madame PIANELLI Estelle Ginette née COMBAZ

Née le 20 octobre 1977 à Marseille demeurant lieudit Nolhac 43810 SAINT PIERRE DU CHAMPS.

Monsieur PIANELLI Christophe René

Né le 30 octobre 1977 à Nîmes demeurant lieudit Nolhac 43810 SAINT PIERRE DU CHAMPS

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les mains de l'huissier de justice, ayant charge de recevoir ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié.

La somme de :

Nature	Montant
PRET IMMOBILIER N° 100000100000683	
Capital restant dû	174076.19
échéances impayées	12241.30
indemnité de résiliation 7%	12185.33
Intérêts moratoires au taux contractuels de 6.10% du 10.11.19 au 02.10.20	1791.42
nantissement CAV 02/01/2020	-8166.00
Intérêts moratoires au taux contractuels de 6.10% du 03.01.20 au complet paiement	MEMOIRE
Frais de poursuite	MEMOIRE
Les Actes & Débours	137.60
Droit Proportionnel	338.24
Coût de l'acte	503.89
Total dû	193107.97

Soit au total la somme de 193 107.97 € et ce, sous réserve de tous autres intérêts, frais accessoires, et tous autres dus, droits et actions.

Outre tous frais conséquents faits ou à faire, susceptibles d'être avancés par le prêteur pour le recouvrement de sa créance et la conservation de son gage.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte notifié au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

La partie saisie n'ayant pas satisfait audit commandement, celui-ci a été publié au service de la publicité foncière Nîmes 1, le 01.07.2020, volume 3004P01 2020 S N°37.

L'assignation à comparaître aux débiteurs et créanciers inscrits a été délivrée pour l'audience d'orientation du

Jeudi 22 OCTOBRE 2020 à 10h.

DESIGNATION :

Sur le territoire de la commune de BOURDIC.

Les biens et droits immobiliers suivants :

Une maison à usage d'habitation située sur la commune de BOURDIC (30190) Lieudit Le Gaz, cadastré section AB N°214 LD pour 12ares44ca.

La parcelle provient :

La parcelle cadastrée section AB n°214 provient de la division de la parcelle cadastrée section AB n°13 pour une contenance de 54ares15ca en 4 nouvelles parcelles :

- la parcelle cadastrée même section n°214, qui a fait l'objet de la vente

- et les parcelles cadastrées même section n°213 de 12 à 28ca, n°215 de 27 à 41ca, et n°216 de 01 à 73ca restants la propriété de Madame CHALLIER Annie Aimée et de Madame CHALLIER Hélène Louisa Ainsi qu'il résulte d'un document d'arpentage établi par la SCP DANIS ET REPELLIN, géomètres experts à UZES en date du 25 novembre 2008 sous n°196E.

Lors de la réalisation de la vente, les époux PIANELLI ont déclaré destiner le terrain à la construction d'un immeuble à usage d'habitation. Le terrain a fait l'objet d'un bornage établi par la SCP DANIS ET REPELLIN.

Surface habitable : 130.29 M2

Condition d'occupation :

La maison est actuellement occupée par des locataires qui présentent un document intitulé « état des lieux »

Il est indiqué la date d'entrée : 1er septembre 2018.

Il s'agit de leur habitation principale.

Le loyer est de 700 euros par mois.

Il est en outre annexé le procès-verbal descriptif de la SCP PELERIAUX BADAROUX GISCLARD en date du 19.06.2020 et les diagnostics techniques en date du 26.06.2020.

ORIGINE DE PROPRIETE :

Le bien sus décrit appartient à la Madame PIANELLI Estelle et à Monsieur PIANELLI Christophe suivant acte reçu par Maître Jean Paul ARNAUD, Notaire à Saint Chaptès (30190) du 14.04.2009.

Tous les renseignements relatifs à l'origine de propriété sont donnés sans aucune garantie et sans que la partie poursuivante, ou l'Avocat poursuivant, ne puisse en aucune façon être inquiété.

En outre la vente aura lieu aux conditions, charges et clauses suivantes:

